

DÉPARTEMENT DU RHÔNE / CCAS DE SOUCIEU-EN-JARREST

DÉLIBÉRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

N°2025-11-03/02

Nombre de conseillers en exercice	12
Quorum	7
Présents	7
Votants	8

Le quinze septembre deux-mille vingt-cinq, à seize heures,

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la commune de Soucieu-en-Jarrest (Rhône) dûment convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud SAVOIE, Président.

Présents	Arnaud SAVOIE, Magali BACLE, Sylvie BROYER, Colette ROQUETTE, Martine ROBIN, Gisèle BAUGUIL SOGNO, Paul FABRE
Absents excusés	Philippe ALAYSE,
Pouvoirs	Marie-France PILLOT
Absent	Sylviane LAFONT, Véronique AVENAS, Nicole GROSJEAN,

Subvention Croix-Rouge

Monsieur Arnaud SAVOIE, président du CCAS, expose au conseil d'administration, que l'Unité Locale de l'Ouest Lyonnais de la Croix-Rouge, reçoit toute l'année des familles et des personnes qui sont adressées par les travailleurs sociaux des Maisons de la Métropole, des Maisons du Rhône et des Centres Communaux d'Action Sociale.

En cette année 2025, ils ont obtenu des secours alimentaires aux personnes en difficulté, malgré l'augmentation du nombre de bénéficiaires, et continuent d'assurer les livraisons des colis alimentaires auprès des familles dans l'impossibilité de se déplacer.

La mairie de Brignais leur apporte une aide en mettant gracieusement à leur disposition des locaux. Quelques autres communes leur allouent une subvention. Face à l'afflux des demandeurs, la Croix Rouge sollicite le soutien du CCAS de Soucieu-en-Jarrest afin de pérenniser leurs actions de lutte contre la pauvreté, lutte contre l'isolement social et soutien de parentalité.

L'action sur le territoire de Soucieu-en-Jarrest pour l'année du 01 septembre 2024- au 31 août 2025 est de 496 repas pour un foyer composé de 5 personnes.

Le Conseil d'Administration du CCAS, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents,

DECIDE d'attribuer une subvention d'un montant de 150,00 € pour venir en aide au foyer Jarrézien à destination de l'unité locale de l'Ouest Lyonnais de la Croix-Rouge française.

DIT que les crédits sont inscrits au compte 6574 « subvention au fonctionnement aux associations et autres »

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Arnaud SAVOIE,
Président



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte :

Convocation de Conseil d'Administration le 27 octobre 2025

Dépôt en Préfecture le 05/11/2025

Publication le

Arnaud SAVOIE,
Président

